



N°91- Décembre 2018 –

Le Mot du Maire

Chères Minversheimois, Chers Minversheimois,

Une année qui se termine, une autre qui va s'ouvrir. Reconnaître que nous avons des espoirs et des rêves communs ne fera pas disparaître les obstacles, ne résoudra pas tous les problèmes, et ne remplacera pas la difficile tâche d'essayer de forger l'avenir de notre petit village.

L'échiquier politique a une volonté de remettre le pays en marche pour affronter les défis de demain. Au-delà des déclarations, c'est la réalité des réformes et l'application immédiate des annonces qui ont été faites récemment, qui redonneront à notre pays cet optimisme indispensable pour construire l'avenir.

Comme toutes les communes, nous n'échappons pas aux baisses des dotations de l'état (cela vaut également pour des aménagements obligatoires demandés par ce même état...). L'engagement a pourtant été pris d'arrêter la baisse des dotations et de compenser les pertes de ressources liées à la réforme de la taxe d'habitation.

En 2018, nos préoccupations se sont essentiellement axées autour:

- de la mise aux normes PMR de la salle Polyvalente avec extension de la cuisine rééquipée et l'adjonction d'un local de rangement
- des études menées pour transformer le logement en salle polyvalente pour les petites ou moyennes fêtes et cérémonies
- de l'aire de jeux qui a également été complétée par l'installation de nouveaux agrès.

2019 devrait permettre l'éclosion de plusieurs projets, sans toutefois augmenter les impôts :

- la concrétisation de la transformation du logement communal en salle polyvalente
 - la sécurisation des entrées du village, vers Hochfelden, Huttendorf et Alteckendorf
 - la mise aux normes PMR de l'église
- ... la poursuite de la réflexion concernant la rue du Stade, le devenir du presbytère...

Le PLUi, entrera dans sa phase finale pour une adoption vers fin 2019 : la future enquête publique et la rédaction du rapport du commissaire enquêteur qui donnera son avis sur le projet au travers de ses conclusions motivées, favorables ou défavorables, seront déterminantes. Je vous invite donc à consulter les pièces disponibles en Mairie ou à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour noter vos éventuelles remarques ou observations.

Le Groupe Scolaire Nord (école intercommunale associée à un périscolaire) verra son implantation à Alteckendorf. Dans le cadre de la prise en charge de la compétence scolaire par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, cette dernière entamera, dès le début de l'exercice 2019, la procédure de programmation.

Par ailleurs, je tiens à remercier tous les bénévoles des associations, pour leur action. C'est grâce à eux que se tisse le lien social, culturel, entre toute la population et les générations.

Merci aussi aux adjoints et aux conseillers municipaux, tous très impliqués dans le fonctionnement harmonieux et l'évolution de la commune.

Conscients que ces périodes de fêtes de fin d'année peuvent être des périodes de joie et de bonheur partagés, mais aussi une période plus difficile à passer pour certains, nous avons une pensée sincère et chaleureuse en direction des plus défavorisés, à ceux qui traversent des moments plus douloureux, aux familles des victimes touchées par les récents attentats où là, évidemment, aucun mot ne sera assez fort pour apaiser cette peine immense, et auxquels nous adressons tout de même nos souhaits spontanés afin que leur situation s'améliore.

Pour 2019, les adjoints, les conseillers municipaux et le personnel communal se joignent à moi pour souhaiter, à chacun d'entre vous, une bonne santé pour réaliser vos projets, un optimisme pour aller de l'avant, une bienveillance qui favorise la vie collective et des rencontres qui éclairent le quotidien.

Bien cordialement.

Le Maire, Bernard Lienhard

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2018

Groupe Scolaire Nord : réalisation par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Vu la prise de compétence scolaire pleine et entière par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au 1^{er} janvier 2019,

Vu la demande formulée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en date du 21 novembre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le choix définitif du site de construction du groupe scolaire intercommunal Nord à la sortie d'Alteckendorf (vers Ettendorf), conformément à l'étude de faisabilité arrêtée par MP Conseil,
- mandate la communauté de Communes du Pays de la Zorn en tant que Maître d'Ouvrage pour lancer la procédure de programmation,
- autorise le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à cette délibération.

Salle polyvalente : travaux de pose d'un faux plafond dans le local technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux de pose d'un faux plafond isolant et coupe-feu à l'entreprise MKO Services sise, 7a rue des Prés à Minversheim, pour un montant estimé à 732,08 € HT.

Salle polyvalente : travaux de pose d'un volet roulant à l'entrée du sous-sol

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux de pose d'un volet roulant à l'entrée du sous-sol de la salle polyvalente à l'entreprise MKO Services sise, 7a rue des Prés à Minversheim, pour un montant estimé à 485,35 € HT.

Paratonnerre : installation d'une liaison équipotentielle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux de pose d'une liaison équipotentielle au paratonnerre de l'église à l'entreprise SONOREST sise, 2 rue Berthollet à Colmar, pour un montant estimé à 361,00 € HT.

Acquisition d'un certificat de signature électronique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir une clé permettant la signature électronique auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie, place Gutenberg à Strasbourg, pour un montant estimé à 50,00 € HT pour le support et un abonnement annuel de 80,00 € HT, renouvelable par tacite reconduction.

Campagne de déneigement et de salage des voiries communales 2018-2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, dans le cadre du plan d'organisation de la viabilité hivernale de la commune, d'attribuer les travaux de déneigement et de salage des voiries communales à l'entreprise Hartmann sise 1 rue des Fraises à Berstheim pour un tarif horaire de 70,00 € HT et la fourniture du sel à 0,30 € HT le kg.

Divers



A compter du 1^{er} janvier 2019, la collecte des **ordures ménagères** **se fera le vendredi.**

Lors de la semaine de transition, il y aura donc une levée le 31 décembre 2018 et une autre le 4 janvier 2019. Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.

La gendarmerie nous informe d'une recrudescence des cambriolages en cette fin d'année. Soyez vigilants et évitez au maximum de laisser des signes apparents de votre absence.



A vos agendas!



La troupe de théâtre alsacien D'Luchdische Ande offre le désormais traditionnel vin chaud à la population le soir de Noël.

Elle vous invite sur la place de l'église à l'issue de la messe de Noël qui a lieu le 24 décembre à 23h à Minversheim.

Venez nombreux !

Communiqué de la CCPZ concernant le PLUI

La commission intercommunale chargée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur notre territoire s'est réunie à de nombreuses reprises en 2018 pour poursuivre la mise en œuvre de ce document. Il s'agissait de définir notamment les futures zones urbaines nécessitant une consommation foncière, les futures zones à vocation économique, les sorties d'exploitations agricoles, les zones sensibles, les zones à protéger, etc... en quelque sorte, dessiner notre territoire de demain.

Parallèlement, cette commission a passé de nombreuses heures pour définir un règlement applicable en matière d'urbanisme dans nos Communes.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn n'a pas toute liberté en ce domaine. Elle doit respecter les contraintes supra-communales que sont le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), le SCOTERS

(Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg), les règles environnementales et de cohérence écologique définies par les Ministères, etc...

C'est ainsi que la Commission a dû faire face à une réduction de la consommation foncière : 50 hectares d'urbanisation future pour de l'habitat, 20 hectares pour le développement économique et 10 hectares pour les équipements publics.

De plus, consciente de l'enjeu environnemental, de l'augmentation du prix de l'énergie, de la saturation routière, il est plus que recommandé de concentrer l'habitation autour des moyens de transport en commun (liaison ferrée, ligne de bus).

Cette élaboration de PLUi n'est pas le seul fruit de quelques Élus participants à la Commission, à plusieurs reprises il a été demandé aux représentants de partager l'ensemble des orientations avec les Conseillers Municipaux des Communes membres.

Enfin, une synthèse générale sera présentée très prochainement aux Élus, suivie par une consultation des Services de l'État et Services Associés avant l'arrêt officiel du document, vraisemblablement, en janvier 2019 par le Conseil Communautaire. Dès cette formalité effectuée, tous les éléments seront mis à disposition du public par les moyens de communication actuels (site internet de la Communauté de Communes).

Le public pourra ainsi faire des observations par écrit au Maire ou à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et plus particulièrement lors de l'enquête publique qui se déroulera au courant de l'année 2019.



**PERMANENCES A
DESTINATION DU PUBLIC**
**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

A l'issue des réunions publiques, la population pourra prendre connaissance soit en mairie soit au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ou encore sur le site internet de l'intercommunalité de l'ensemble des pièces constituant le dossier de concertation.

Les habitants du territoire peuvent aussi échanger avec les élus et le bureau d'étude sur des cas précis pendant les permanences qui se tiendront :

**Au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
au 43 route de Strasbourg, HOCHFELDEN :**

| | |
|--------------------------------|--|
| Mardi 8 Janvier 2019 | de 16h00 à 20h00 |
| Mercredi 9 Janvier 2019 | de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 |
| Jeu-di 10 Janvier 2019 | de 16h00 à 20h00 |
| Mardi 15 Janvier 2019 | de 16h00 à 20h00 |

DÉJÀ À VOTRE DISPOSITION EN MAIRIES ET À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN :

- Les documents de présentation du projet (diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD)
- Les différentes délibérations liées à l'élaboration du PLUi
- Un registre permettant de formuler vos remarques, attentes, questions.

Toutes les informations : www.payszorn.com - Rubrique PLUi

CCPZ - décembre 2018

Règlementation concernant les pétards



« L'arrêté préfectoral du 04/12/2018 prévoit que l'usage des artifices de divertissement et articles pyrotechniques sont interdits dans tout lieu où se tient un rassemblement de personnes ainsi qu'à ses abords immédiats, et ce jusqu'au 6 janvier 2019.

La détention, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement et articles pyrotechniques des catégories F2, F3 et F4 sont interdits aux mineurs. »

Vie scolaire : le départ à la retraite de notre ATSEM

Nous souhaitons à Mme Martine HANTZ une belle et longue retraite, après 32 ans de service à Minversheim.

Elle sera remplacée par Mme Gwendoline URBAN, bienvenue à elle !



« Au nom de tous ces enfants que tu as su former, au nom de tous les parents qui t'ont fait confiance, au nom des nombreux directeurs que tu as assistés dans leurs missions et au nom des différents conseils municipaux qui t'ont employée, un grand merci pour ton travail accompli ». Le Maire

Retour sur la fête des Aînés...



Le 9 décembre dernier, nos aînés se sont retrouvés à la salle polyvalente de Minversheim pour passer une après-midi conviviale autour d'un repas confectionné par le traiteur « Bouillon de Saveurs » et servi par les membres du conseil municipal.

L'après midi a été rythmée par les interventions musicales du groupe formé spécialement pour l'occasion par trois habitants du village...



...ce qui a permis à certains de fouler la piste de danse !

Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine !





Le Maire,
les Adjointes,
les membres du Conseil Municipal
et le personnel communal vous souhaitent
un très Joyeux Noël et une belle année 2019 !

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>



Fermeture du
secrétariat de
mairie du 21/12 au
28/12/2018 inclus

Permanences :

Lundi : 14h à 16h

Mardi : 17h à 19h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

Pascal Maillet 06.99.53.84.66

p.m.a@free.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17

Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09